

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député propose que nous exigions une couverture intégrale afin que la réserve liquide ne puisse donner lieu à une multiplication des dépôts en banque. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. QUELCH: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: Si les banques à charte pouvaient seulement prêter l'équivalent de leur réserve liquide, cela signifierait qu'elles ne feraient affaire qu'à perte parce que l'argent retournerait aux banques à charte et que l'intérêt serait payable par ces mêmes banques aux déposants. Si l'intérêt n'était pas payable, les banques devraient cesser de verser des intérêts et donc ce que l'honorable député propose est une taxe qui frapperait soit les déposants soit les actionnaires soit les deux. Or, si nous frappons d'une taxe les déposants ou les actionnaires ou les deux, nous ferions tout aussi bien d'imposer une taxe directe. Ce serait beaucoup plus franc et plus équitable que la méthode qu'il propose. Il ne fait que proposer, car c'est à cela que la chose revient, un autre genre de taxe indirecte quand il nous demande d'exiger une couverture intégrale.

M. QUELCH: Autrefois, quand vous déposiez votre argent à la banque, vous la rémunériez pour qu'elle s'en occupe et ce sont ceux qui obtiennent ce service qui doivent le payer. Ce ne serait pas une taxe mais une rémunération légitime de service.

L'hon. M. ILSLEY: Appelez cela comme vous voudrez.

M. QUELCH: Mais les gens qui n'ont pas d'argent à la banque n'auraient rien à payer de ces frais.

Je ne voudrais pas citer au ministre ce qu'Irving Fischer a dit à cet égard parce qu'il me répondrait comme l'a fait M. Dunning, "Oh, Irving Fischer!" M. Dunning s'intéressait toujours beaucoup aux rapports Babson et il en citait continuellement des extraits. Permettez-moi de citer ce que Babson dit dans son numéro du 20 mars 1939; il consacre une page entière à prôner le système de la couverture intégrale et voici ce qu'il dit:

On aurait tort de penser que le système de la réserve de 100 p. 100 ferait du tort aux banques. On devrait plutôt proclamer que les banques y gagneraient, tout comme le gouvernement et le peuple en général. Le contrôle d'Etat de la monnaie protégerait les banques contre elles-mêmes, contre les actes disparates d'environ 15,000 banques indépendantes qui fabriquent ou détruisent au hasard la valeur de nos chèques.

Je reconnais que cela ne s'applique pas autant au Canada où nous n'avons pas tout à fait le même système bancaire; à cela près, l'affirmation est absolument exacte.

Je me permets de citer Irving Fisher dont la proposition, remarquez bien, a été approuvée

[M. Quelch.]

par un grand nombre de banquiers éminents des Etats-Unis. Voici ce qu'il dit:

S'il est vrai de dire que l'adoption du système de 100 p. 100 enlèverait certains revenus à la banque et obligerait à y substituer un montant plus élevé d'argent non rémunérateur, on doit ajouter que la banque se rembourserait en exigeant des frais de service de ses déposants.

On voit donc que les banques ne s'opposent guère à cette proposition. Ainsi que je l'ai dit au ministre la dernière fois que j'ai parlé sur ce sujet, je n'ai pas, pour ma part, un enthousiasme exagéré pour le système de 100 p. 100, mais j'en parle parce que la plupart des tenants de la réforme monétaire dans notre pays favoriseraient ce système. Tout en reconnaissant que cela peut prévenir efficacement l'inflation, je ne crois pas que cela puisse prévenir tout à fait la déflation. Je suis d'avis que la seule méthode saine et rationnelle à adopter pour établir un contrôle efficace, est de nationaliser les banques à charte du Canada.

L'hon. M. HANSON: Qu'arriverait-il alors?

M. QUELCH: Les banques à charte se trouveraient sous le contrôle efficace de la Banque du Canada et administreraient les finances du pays à l'avantage de toute la population. A ceux qui objectent que l'Etat s'engagerait ainsi dans des opérations de prêt, je répons que les banques à charte relèveraient de la Banque du Canada et que, ainsi que le ministre lui-même l'a déclaré, le Gouvernement ne s'immisce pas dans l'administration interne de la Banque du Canada. L'Etat ne se trouverait donc pas à s'immiscer dans l'administration des banques à charte.

L'hon. M. HANSON: Comment cela ramènerait-il l'âge d'or?

M. QUELCH: Les banques à charte ont trouvé avantageux de provoquer l'inflation puis la déflation et cela a été pour elles plus rémunérateur que le paiement qu'elles exigent pour leurs services. Il est avantageux pour elles de manipuler les prix et elles peuvent s'assurer des bénéfices dans un cas comme dans l'autre. Quand elles provoquent la déflation elles peuvent acheter des valeurs au rabais et quand elles font naître l'inflation elles peuvent revendre ces valeurs à des prix majorés.

Je désire citer ce qu'a déclaré à ce sujet M. Nash ancien ministre des Finances en Nouvelle-Zélande. Lorsqu'il a comparu devant le comité de la reconstruction, je lui ai posé la question suivante:

M. Quelch: Monsieur le président, M. Nash aura sans doute l'obligeance de nous dire à quelle méthode de financement on recourt quand les impôts et les emprunts publics ne permettent pas de solder les dépenses de l'Etat.

Voici ce que M. Nash a répondu:

L'hon. M. Nash: La réponse se trouve dans une déclaration bien simple que j'ai déjà faite